

Un regret

Il est peu opportun, me direz-vous, que de commencer une intervention sur l'avenir de l'Europe par un regret. Mais ce regret, on peut éprouver, s'il nous aide à tirer les leçons de notre expérience, pour mieux avancer.

Ce regret, c'est la baisse d'enthousiasme qui s'est développée ces dernières années, en Europe. On a pu l'observer dans l'opinion, avec les référendums négatifs en France, aux Pays-Bas et plus tard, en Irlande. On la ressent également dans les sphères du pouvoir, où l'on a pas su profiter du formidable élan qui s'était dégagé lors du premier projet Constitutionnel.

En 2001, Laeken avait fait un bilan de santé réaliste des maux de l'Europe ; en 2003, un texte a été proposé. Ses innovations ont été reprises dans le Traité de Lisbonne, mais **l'élan est resté sur le tapis.**

Pourquoi ne pas avoir maintenu les simplifications de langage destinées à rendre les procédures européennes intelligibles aux citoyens ? Pourquoi avoir laissé de côté les symboles de l'Union ?

Il y avait, pourtant, un vrai appel de l'opinion publique. Et d'ailleurs, ces symboles flottent partout, même ici, même en France, bien qu'ils aient été ridiculement éliminés du texte !

Plus récemment, lors de l'élection des deux personnalités dont la fonction venait tout juste d'être instaurée : il n'a pas été tenu compte du profond besoin qu'avait l'Union d'investir ces deux fonctions de manière démocratique et transparente, et avec des personnalités porteuses d'un engagement européen reconnu.

L'Union se devait, après une si longue démarche réformatrice, d'inaugurer ces deux fonctions essentielles par une procédure de désignation démocratique et transparente, mettant la barre au niveau à tenir, et déclenchant même une liesse populaire !

Comme souvent dans des moments importants, la nécessité cède devant la précipitation, la nouveauté devant l'habitude. **L'Union a cédé à la tentation des conciliabules intergouvernementaux, en oubliant qu'il s'agissait d'une "élection" !**

Je ne mets pas en cause la qualité des personnes.

Le nouveau Président du Conseil européen, issu d'un Etat membre de l'« Europe fondatrice », profondément attaché au jeu fédéral des institutions européennes, jouit d'une excellente réputation dans son pays ; **on peut espérer que son action réserve des surprises à ceux qui s'étaient imaginés désigner un simple "conciliateur"** au sein du Conseil.

Ses premières déclarations et ses démarches constituent à cet égard des indices encourageants.

J'irai lui rendre visite pour lui présenter les considérations qui ont conduit les Conventionnels à créer sa fonction et à définir ses pouvoirs, puisque le Traité de Lisbonne reprend au mot à mot, sur ce point, les dispositions du Traité Constitutionnel.

Les outils sont bien là, le travail peut être entrepris, avec des moyens nouveaux et dans un contexte plus clair.

Si je me suis attardé un instant sur ces questions, c'est qu'elles illustrent **une tendance récurrente de la construction européenne : celle d'avancer par à-coups.**

Aujourd'hui, après l'entrée de vigueur du Traité de Lisbonne, dont les réformes lui font faire un grand saut en avant, **l'Europe se voit de nouveau dans une phase « d'entre-deux ».**